

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Politique du conseil 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles		4.1
Objet :	Réexaminer l'indemnité actuelle pour les voyages en classe affaires prévue dans la politique du conseil 7.1, <i>Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i> .	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Le conseil doit veiller à ce qu'Ingénieurs Canada atteigne ses objectifs et réalise sa vision d'une façon qui réponde aux attentes des organismes de réglementation. Responsabilité du conseil : Le conseil est responsable de l'organisation et agit au nom de l'ensemble des organismes de réglementation. Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil) Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil modifie la politique du conseil 7.1 adoptée auparavant en revenant à la version adoptée précédemment en ce qui concerne tout renvoi aux voyages en classe affaires.</i> <i>QUE le conseil demande à ses comités permanents d'examiner, dans le cadre de leurs travaux continus, des moyens de favoriser l'équilibre entre le travail et la vie personnelle pour tous les bénévoles d'Ingénieurs Canada.</i> <i>QUE le conseil annule la motion déjà adoptée et approuvée le 5 octobre 2023 concernant sa demande au Comité sur la gouvernance de formuler des recommandations sur la politique 7.1 (Motion n° 2023-10-6D).</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil Light Go, avocat général et secrétaire général	
Présenté par :	Mike Wrinch, président élu	

Définition du problème/de l'enjeu

- Au point 4.3 de l'ordre du jour actuel, le conseil sera invité à approuver le budget 2024 qui comprend une réduction des dépenses de 4,6 % afin de revenir à un budget équilibré.
- D'autres réductions peuvent être nécessaires pour parvenir à un budget d'exploitation équilibré.
- Il est prudent, dans l'intérêt économique d'Ingénieurs Canada, que le conseil étudie les moyens de réduire les dépenses liées à ses activités.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil annule la motion adoptée le 5 octobre 2023 afin que le Comité sur la gouvernance procède à un examen plus approfondi de la politique 7.1, en concertation avec le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) et le Comité des ressources humaines (RH), avant la réunion d'hiver du conseil.
- Que le conseil modifie immédiatement la politique 7.1 afin de rétablir la directive selon laquelle les voyages en classe affaires ne sont autorisés que si la durée de vol d'une étape du voyage est d'au moins six heures. Toutes les autres révisions de la politique approuvées par le conseil en mai 2023 seront maintenues.

- Que le budget proposé pour 2024 soit modifié afin de ne plus inclure les coûts supplémentaires pour les voyages en classe affaires lorsque la durée de vol d'une étape du voyage est supérieure à quatre heures. Que le conseil reconnaisse les préoccupations soulevées par les bénévoles concernant les déplacements et qu'il s'engage, par l'entremise de ses comités permanents et conformément à sa valeur consistant à être fier de créer une culture fondée sur le travail d'équipe et le mieux-être, à continuer de soutenir les bénévoles et, dans la mesure du possible, à faciliter le maintien de l'équilibre entre leur travail et leur vie personnelle lorsqu'ils voyagent.

Autres options envisagées :

Indemnité pour les voyages en classe affaires

- Lors de sa réunion du 5 octobre, le conseil a engagé une discussion ouverte sur les préoccupations exprimées par certains membres quant au caractère « approprié, équitable et abordable » de l'indemnité révisée pour les billets d'avion en classe affaires. Le conseil a examiné les raisons de cette révision, les avantages et les inconvénients de maintenir l'indemnité révisée et les leçons à tirer de l'expérience des membres.
- Reconnaissant la nécessité de soutenir les bénévoles d'Ingénieurs Canada, le conseil a hésité à revenir sur sa décision du mois de mai et a plutôt choisi d'examiner s'il existe d'autres moyens d'atteindre les objectifs de l'indemnité. De ce fait, le conseil a adopté la résolution suivante :
 - *QUE le conseil demande au Comité sur la gouvernance, à la suite de la discussion et des commentaires du Comité FAGR et du Comité RH, de réviser les modifications à la politique 7.1 du conseil et de formuler des recommandations au conseil lors de sa réunion de février 2024.*
- Le 13 octobre, lors de leur réunion visant à finaliser l'ordre du jour du conseil pour la réunion du 4 décembre 2023, la présidente et le président élu ont reconnu la nécessité de prendre rapidement une décision sur la politique 7.1, afin d'éclairer l'approbation du budget.

Réduction des coûts d'exploitation du conseil

- Lors de sa réunion d'octobre, le conseil a envisagé de réaliser des économies en organisant la réunion d'hiver du conseil en mode virtuel plutôt qu'en personne. Les administrateurs ont fait remarquer qu'une réunion en personne pouvait apporter une valeur ajoutée au conseil et aux organismes de réglementation. Par conséquent, le budget final recommandé à l'approbation du conseil par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques comprend des crédits pour la tenue en personne de la réunion d'hiver.
- Pour compenser ces coûts, le budget ne prévoit plus aucun crédit pour les invités des membres à l'atelier de juin du conseil.

Répercussions financières

- L'ébauche de budget présenté au conseil le 5 octobre comprenait des coûts supplémentaires d'environ 94 000 \$ pour les billets d'avion en classe affaires, sur la base de deux réunions en personne et des dépenses liées aux invités des administrateurs et administratrices à l'atelier du conseil.
- Le budget final proposé comprend des crédits pour trois réunions en personne et un atelier, ce dernier n'incluant plus d'invités. Par conséquent, l'annulation de l'indemnité actuelle pour les voyages aériens en classe affaires de quatre heures de vol entraînerait une économie d'environ 97 000 \$.

Risques

- Le fait de ramener de quatre à six heures l'admissibilité aux voyages aériens en classe affaires pourrait décourager certains bénévoles de parcourir de longues distances pour appuyer les activités d'Ingénieurs Canada.

Avantages

- L'approbation de la motion témoignerait d'un engagement envers la viabilité financière d'Ingénieurs Canada.
- La motion ne se substitue pas à la recommandation faite au conseil de toujours explorer les moyens de soutenir ses bénévoles.

Consultations

- Nancy Hill, présidente du conseil, a discuté du bien-fondé de la motion proposée avec chaque administrateur et administratrice du conseil et a reçu leur appui quant à la directive à suivre.

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques sera mis à jour pour inclure la politique révisée.
- Le budget final de 2024 sera modifié pour exclure les dépenses liées aux voyages en classe affaires.
- La politique 7.1 sera réexaminée dans deux ans, ou plus tôt si le conseil le juge nécessaire.

Annexe

- **Annexe 1** : Politique du conseil 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*, avec les mentions des voyages en classe affaires de la version déjà adoptée auparavant.